

DEC131922DR12

Décision portant nomination de M. Frédéric BOSSEUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Corse (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E) et nommant M. Paul BISGAMBIGLIA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 juin 2013 ;

Considérant que M. Frédéric BOSSEUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR20 du 19 au 21 septembre 2007 et du 10 au 12 octobre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric BOSSEUR, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Frédéric BOSSEUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric BOSSEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Corte, le 24 juin 2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
M. Paul BISGAMBIGLIA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de Université de Corse Pasquale Paoli
M. Paul-Marie ROMANI